Le CESE a rendu son avis sur l'économie du sport

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 09/07/2019

Saisine liée : L'ÉCONOMIE DU SPORT

Adopté en séance plénière le 9 juillet 2019

Avis rapporté par Bernard AMSALEM (Groupe des Personnalités Qualifiées) et Mohamed MECHMACHE (Ancienne Personnalité associée), pour la Section des Activités Économiques, présidée par Delphine LALU (Groupe des Associations).

Téléchargez l'avis

Téléchargez la fiche de synthèse

L’économie du sport représente un enjeu grandissant, tant sur le plan de la création de richesses (la dépense sportive avoisine les 40 milliards d’euros en France et connaît une croissance dynamique) que sur celui des externalités positives (santé, bien-être, inclusion sociale, etc.) ou négatives (dopage, corruption, atteintes à l’environnement, etc.) que cette économie génère.

Parce que les activités physiques et sportives (APS) poursuivent directement ou indirectement des objectifs d’intérêt général, elles sont depuis longtemps partiellement financées par les pouvoirs publics. Ainsi, une multitude d’acteurs de nature et tailles diverses (États, communes, clubs, fédérations, entreprises, etc.) concourent à l’économie du sport.

Au moment où la France se prépare à accueillir les Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, où la création d’une Agence nationale du sport vient modifier la gouvernance du sport et où un projet de loi «Sport et société» devrait, à la fin de l’année 2019, être examiné par le Parlement, le CESE formule 11 préconisations de nature à favoriser le développement de l’économie du sport.

L’objectif de cet avis du CESE est de compléter par un volet économique, le travail déjà réalisé par l’avis « L’accès du plus grand nombre à la pratique d’activités physiques et sportives » (CESE, juillet 2018). Certains sujets, pourtant fondamentaux comme le sport à l’école, ne seront donc pas traités ici puisqu’ils relèvent des APS sans qu’y soient attachés des enjeux économiques mesurables et documentés. Le présent avis n’évoque pas non plus les déplacements doux (marche, vélo) figurant dans le projet de loi d’orientation des mobilités, qui diminuent la sédentarité et les atteintes environnementales.

Avis adopté avec 168 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions.

Bernard Amsalem est cadre de l’industrie pharmaceutique et Président de la Fédération française d’athlétisme aisni que Vice-président du comité olympique. Il siège au CESE à la section des activités économiques en tant que personnalité qualifiée.

Mohamed Mechmache est éducateur de rues et coordinateur de l’association ACLEFEU. Il siège au CESE à la section des activités économiques en tant que personnalité associée.

© - copyright CESE - Novembre 2026